

Résolution sur la situation humanitaire à Gaza, la nécessité de parvenir à un cessez-le-feu et les risques d'escalade régionale

2024/2508(RSP) - 18/01/2024 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 312 voix pour, 131 voix contre et 72 abstentions, une résolution sur la situation humanitaire à Gaza, la nécessité de parvenir à un cessez-le-feu et les risques d'escalade régionale.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes S&D, Renew, Verts/ALE et députés.

Cessez-le-feu

Le Parlement a demandé un cessez-le-feu permanent et une reprise des efforts en vue d'une solution politique à condition que tous les otages soient libérés immédiatement et sans condition et que l'organisation terroriste Hamas soit démantelée. Il a exprimé sa plus profonde tristesse à l'égard des victimes innocentes des deux camps.

Tout en réaffirmant sa condamnation, dans les termes les plus forts possibles, des attaques terroristes abjectes commises par le groupe terroriste Hamas contre Israël, le Parlement a également condamné la réponse militaire israélienne disproportionnée, qui a causé un nombre de victimes civiles d'une ampleur sans précédent.

Aide humanitaire

Le Parlement a souligné la nécessité urgente d'un accès humanitaire complet, rapide, sûr et sans entrave à l'ensemble de la bande de Gaza et a exhorté les autorités israéliennes à assurer l'accès continu de l'aide humanitaire à la bande de Gaza, en mettant l'accent sur la livraison ininterrompue de produits essentiels tels que le carburant, la nourriture, l'eau, les fournitures médicales et les abris, conformément au droit international. Il a exigé la remise en fonctionnement immédiate des infrastructures vitales, en particulier pour prévenir le risque de famine catastrophique et la propagation éventuelle de maladies infectieuses.

La résolution a également demandé que l'accès humanitaire soit assuré afin de répondre aux besoins médicaux de tous les otages et que les corps des otages décédés soient restitués.

Solution à deux États

Le Parlement réitéré son appel à la fin de l'occupation des territoires palestiniens. Il a réitéré son soutien indéfectible à une solution négociée de deux États sur la base des lignes de 1967, avec deux États souverains et démocratiques vivant côte à côte dans la paix et la sécurité garantie, avec Jérusalem comme capitale des deux États, et dans le plein respect du droit international. Il a insisté sur la nécessité absolue de relancer immédiatement le processus de paix, saluant à cet égard la Journée pour la paix au Proche-Orient lancée par l'Union européenne et la Ligue des États arabes juste avant les attaques du 7 octobre 2023.

En outre, le Parlement est consterné par le fait que les dirigeants du Hamas ont accumulé d'énormes richesses aux dépens des civils palestiniens qui, pour la plupart, vivent dans la pauvreté. Il a condamné fermement la montée de la violence des colons extrémistes contre les Palestiniens et demande que des

mesures restrictives soient imposées par l'UE aux colons extrémistes qui violent les droits de l'homme et le droit international.

Enfin, la résolution a dénoncé le rôle joué par des États tiers et des entités non étatiques dans le soutien financier, matériel et opérationnel au Hamas et au Hezbollah et a demandé que des enquêtes approfondies soient lancées pour déterminer l'origine des fonds et des systèmes d'armement utilisés par ces deux organisations.

Le Parlement a également condamné la montée de l'antisémitisme, de la haine anti-musulmane et du racisme en Europe.